



HAL
open science

Immigration, délinquance et terrorisme : erreurs et dangers d'une assignation identitaire persistante

Laurent Mucchielli

► To cite this version:

Laurent Mucchielli. Immigration, délinquance et terrorisme : erreurs et dangers d'une assignation identitaire persistante. Vers la guerre des identités ? De la fracture coloniale à la révolution ultranationale, La Découverte, 2016, 9782707188120. hal-01631129

HAL Id: hal-01631129

<https://hal.science/hal-01631129v1>

Submitted on 21 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Immigration, délinquance et terrorisme

Laurent Mucchielli

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France



Laboratoire méditerranéen de sociologie
UMR 7305 - Aix Marseille Université - CNRS
Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
5 rue du Château de l'Horloge, BP 647
13094 Aix-en-Provence
<http://lames.cnrs.fr>

Immigration, délinquance et terrorisme : erreurs et dangers d'une assignation identitaire persistante

Laurent Mucchielli

Résumé : étrangers = délinquance ? Cette vieille assignation identitaire, constitutive des discours de l'extrême droite depuis la fin du 19^{ème} siècle, se trouve aujourd'hui renouvelé dans le contexte des attentats terroristes commis en Europe au nom de l'Islam. Le fond de ces discours consiste toujours à dire que les pratiques délinquantes, surtout celles des jeunes, s'expliquent par quelque chose en rapport avec leurs origines étrangères. Qu'en est-il dans la réalité ? L'auteur mobilise les recherches et les données statistiques existantes pour répondre à cette question. Il montre que les pratiques délinquantes n'ont rien à voir avec les origines ni avec la religion mais procèdent d'un cumul de ruptures familiales, scolaires et sociales qui se trouvent exacerbées dans le contexte de la ghettoïsation de certains quartiers.

L'année 2015 a été marquée par deux événements majeurs en France : les attentats terroristes de janvier puis de novembre d'une part, les élections régionales de décembre d'autre part. Les premiers événements ont montré que la France était désormais une cible privilégiée pour l'organisation militaro-religieuse qui s'est baptisée en 2013 « État islamique en Irak et au Levant ». Les seconds ont montré que l'extrême droite était véritablement aux portes du pouvoir en France, ce qui constitue une situation inédite en Europe. La société française se trouve ainsi symboliquement prise en otage entre deux extrémismes. Tandis que les terroristes prétendent venger leurs « frères » tués par les occidentaux en Irak ou en Syrie ainsi que ceux qui sont discriminés en France, les leaders d'extrême droite prétendent que la religion musulmane constitue un phénomène incompatible avec l'« identité française ». Et ils ne manquent pas de faire remarquer que la plupart des auteurs de ces attentats sont de jeunes français se réclamant de la religion musulmane. Ce discours permet ainsi à l'extrême droite de renouveler à moindre frais une assignation identitaire qui est constitutive de son idéologie depuis la fin du 19^{ème} siècle : l'assimilation de l'étranger à un délinquant (Noiriel, 2007 ; Mucchielli, 2014). Au-delà des parallèles existant au moins en partie entre ces deux formes d'idéologies identitaristes, on peut se demander dans quelle mesure elles se nourrissent l'une de l'autre. Notre sujet étant les évolutions de la société française métropolitaine, on questionnera ici l'ampleur, la réalité et les conséquences de cette assignation identitaire

persistante dont le lien supposé entre immigration et délinquance constitue l'une des principales matrices.

Un discours qui tend à se banaliser

Au-delà des discours produits directement par les militants politiques d'extrême droite, la matrice discursive sur laquelle ils s'appuient tend à s'étendre d'une part dans le champ politique lui-même, d'autre part et de façon connexe dans une large partie du champ intellectuel et médiatique où dominent de plus en plus des discours de repli sur soi à connotation décadentiste (Bancel, Blanchard, Boubeker, 2015). Du côté politique, l'extension vient de la tentation d'une partie de la droite dite républicaine de reprendre à son compte cette matrice, espérant s'attirer ainsi les faveurs de l'électorat d'extrême droite. Un exemple récent est fourni par la stratégie choisie par Nicolas Sarkozy pour les élections présidentielles de 2012, inaugurée en juillet 2010 par le célèbre « discours de Grenoble » (Haegel, 2011 ; Mucchielli, 2011, 78-80). Du côté du champ intellectuel-médiatique, cette matrice constitue le cœur des discours propagés par des essayistes dont les livres connaissent un grand succès commercial, appuyés qu'ils sont par une large publicité de la part des médias audio-visuels. Mentionnons Éric Zemmour, auteur notamment du *Suicide français* (2014), condamné par la justice pour provocation à la discrimination raciale en 2011, après avoir notamment déclaré que les contrôles au faciès étaient légitimes « parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes ». Mentionnons aussi l'ouvrage à succès intitulé *La France, Orange mécanique* (2013), écrit par un journaliste d'extrême droite dissimulé sous un pseudonyme (« Laurent Obertone »), préfacé par un ancien militant d'extrême droite également masqué derrière un pseudonyme (« Xavier Raufer »), qui dénoncent « l'ensauvagement d'une nation » et « l'explosion de la délinquance » du fait d'une immigration croissante.

Le fond de ces discours consiste toujours à dire que les pratiques délinquantes, surtout celles des jeunes, s'expliquent par « quelque chose » en rapport avec leurs origines étrangères. Quoi précisément ? Les auteurs de ces discours sont bien en mal de le dire précisément, et les réponses varient selon les personnes et les moments. Cela peut être tel ou tel aspect de leurs mœurs, de leur culture, de leurs modèles conjugaux ou familiaux, de leurs religions, ou encore leur situation de « déracinement ». Mais c'est bien toujours ce « quelque chose » qui spécifierait la délinquance des immigrés et de leurs enfants. Qu'en est-il dans la réalité ?

Étrangers et immigrés dans les pratiques délinquantes et dans le système pénal

Le fait qu'une partie des auteurs d'actes de délinquance dans la société française actuelle soient des étrangers ou (surtout) des descendants d'étrangers constitue une réalité. Il est également exact que c'est un constat massif s'agissant de certains types de délinquance en particulier, lors même que c'est inexact dans d'autres cas. Au final, c'est une réalité plus que tronquée qui est généralement commentée par celles et ceux qui ne voient « pas plus loin que le bout de leur nez ».

Tout d'abord, les étrangers et leurs descendants sont effectivement très présents parmi les auteurs de ce que nous appelons la « petite et moyenne délinquance économique », principalement composée de vols et de cambriolages, ainsi que dans ces « indicateurs de conflits sociaux » que sont les dégradations, les outrages et rébellions envers les policiers ainsi que les poursuites pour usages de stupéfiants (Mucchielli, Raquet, Saladino, 2012). Or, avec par ailleurs la délinquance routière, ces formes de petite délinquance sont précisément celles qui font l'objet des poursuites les plus intenses par les institutions policières et judiciaires dans la période actuelle (Mucchielli, 2012, 202-208). Elle sont pourtant très loin de constituer les seuls types de criminalité. *A contrario*, les étrangers et leurs descendants sont quasi absents de la délinquance économique et financière qui touche d'autres milieux sociaux mais ne fait quasiment plus l'objet de poursuites pénales (Godefroy, Mucchielli, 2010). Enfin, dans cette forme de banditisme moderne que constitue les trafics de drogues, les étrangers et leurs descendants sont très présents dans les parties basses de l'organisation, qui s'occupent du commerce demi-gros et de la vente au détail. Mais tout porte à croire que tel n'est pas le cas dans les parties hautes des trafics (Pujol, 2014). Ainsi, les descendants d'étrangers sont surtout présents dans les types de délinquance qui sont également les plus visibles et les plus réprimés. De là une première grande déformation de la réalité.

Une deuxième provient du traitement discriminatoire dont sont victimes les étrangers et leurs descendants de la part des institutions pénales. La première pratique discriminatoire concernée est celle des contrôles sur la voie publique, qui ciblent les étrangers et leurs descendants en raison principalement de la couleur de la peau. C'est ce que l'on appelle en France les « contrôles au faciès », dans d'autres pays le « profilage ethnique » (Jobard, Lévy, 2009 ; Tiberj, Simon, 2010). Cette pratique ancienne s'est renforcée ces dernières années, pour deux raisons. D'abord, de 2002 à 2012, l'arrestation d'étrangers en situation irrégulière ainsi que de consommateurs de cannabis a été l'un des moyens permettant aux policiers et gendarmes de répondre à l'injonction politique d'augmentation de leurs taux d'interpellation et d'élucidation. Ensuite, entre 2007 et 2012, le gouvernement français a décidé d'organiser

une « chasse » aux étrangers irréguliers, avec des quotas statistiques imposés aux policiers et aux gendarmes afin de « faire du chiffre » dans ce domaine également. Et si ces pratiques se sont atténuées après le changement politique de 2012, elles n'ont pas disparu pour autant.

Ensuite, les recherches montrent que, à *infractions égales*, les étrangers sont plus lourdement sanctionnés que les nationaux, notamment plus souvent placés en détention provisoire puis plus souvent condamnés à des peines de prison, avec moins de sursis et des peines plus longues. Il ne s'agit pas là d'une discrimination volontaire mais plutôt d'une sorte de cercle vicieux qui repose sur des situations de précarité à la fois juridique et sociale : les étrangers poursuivis pour des infractions commises sur le territoire français présentent moins souvent que les nationaux des « garanties de représentation » au procès (domicile, situation familiale, emploi). Dans de nombreuses situations, les magistrats du parquet ont donc plus fréquemment recours à la procédure de comparution immédiate au terme de laquelle les étrangers sont plus souvent placés en détention provisoire. Ceci a été démontré à de nombreuses reprises (voir notamment : Jobard, Névanen, 2007 ; Mucchielli, Raquet, 2014).

Pour toutes ces raisons, les étrangers et leurs descendants sont donc particulièrement visibles dans le système pénal, beaucoup plus que ce que justifierait leur poids véritable dans les délinquances.

Inscription sociale et construction identitaire des jeunes délinquants

Les concepts d'« inscription sociale des pratiques délinquantes » et de « construction identitaire du rôle délinquant » nous guident ici (Mucchielli, 2011). Dans les grandes agglomérations, les jeunes qui font carrière dans la petite et moyenne délinquance économique sont surtout des enfants des quartiers d'habitat social, des fils des familles nombreuses les moins armées scolairement et les plus précaires économiquement, ainsi que des membres des intenses sociabilités juvéniles et masculines des milieux populaires (Le Goaziou, Mucchielli, 2009). Ils sont ainsi les segments d'une classe située au plus bas de l'échelle sociale et dont, en France, la relégation s'inscrit également souvent dans l'espace urbain. C'est d'abord en famille que cette inscription sociale se marque, comme l'ont montré des recherches sur les enfants de 6 à 10 ans (Lignier, Pagis, 2012). C'est ensuite dans le parcours scolaire que cela opère de façon décisive pour beaucoup d'enfants. C'est là, en effet, que se joue pour la première fois leur destin personnel et qu'ils en prennent progressivement conscience (Milet, Thin, 2005). De son côté, la construction de l'identité délinquante est un processus psychosocial qui passe par la rationalisation de l'opposition à un modèle jugé

inaccessible et vise une revalorisation identitaire du sujet. On ne devient pas délinquant en se plaignant ou en s'excusant de l'être, en courbant l'échine ou en baissant la tête. Il s'agit, au contraire, de sortir de l'anxiété, de la honte et de la dépression en affirmant et en affichant un contre-modèle et une contre-identité. Et ce processus est collectif, il s'apparente à une socialisation qui peut se faire dans la rue comme en prison, à travers les sociabilités de groupes.

Cette question des « bandes de jeunes » est tout sauf nouvelle, et les mécanismes de production contemporains n'ont rien d'originaux. Les travaux américains sur la question ont débuté dans les années 1920 (F. Thrasher, *The Gang: a study of 1313 gangs in Chicago*, 1927). Aujourd'hui comme hier, les bandes se forment d'abord au bas des immeubles, leur premier socle est le lieu de résidence, là où les jeunes ont grandi ensemble. Si la population juvénile de ces lieux est diverse, les bandes le sont également. En sens inverse, si tel ou tel quartier est peuplé essentiellement de familles d'origine maghrébine ou d'origine africaine subsaharienne, les bandes de jeunes le sont également. Les bandes recrutent ensuite principalement les jeunes en échec scolaire. Dès lors, si les enfants des derniers migrants sont plus souvent en difficulté scolaire que les autres, ils sont également plus nombreux à rejoindre plus rapidement la rue. Ces deux mécanismes, associés aux difficultés, absences ou impuissances parentales, expliquent l'essentiel (Mohammed, 2011). La dimension dite « ethnique » - l'ethnicité étant toujours une construction sociale (Rinaudo, 1999 ; Martiniello, 2013) - n'arrive qu'en quatrième élément d'analyse, en tant qu'elle renforce encore plus la mise à l'écart de ces jeunes et la rancune plus ou moins agressive qu'ils développent en retour.

Stigmatisation et contre-stigmatisation : un dangereux cercle vicieux

La sociologie invite ainsi à comprendre que les mécanismes de rejet qui caractérisent la société française vis-à-vis de sa population d'origine maghrébine et africaine fonctionnent comme une « prédiction créatrice » au sens des sociologues américains Robert Park, Robert Merton et Howard Becker¹. Dans son travail sur des bandes de jeunes Algériens dans les années 1980, Maryse Esterle expliquait que : « Le fait de ne rien valoir s'est inscrit dans leur trajectoire par conjonction entre l'origine algérienne profondément dévalorisée et les

¹ Il serait très intéressant de confronter les schémas d'analyse proposés ici à la situation des départements d'Outre-mer, en particulier la Guadeloupe et la Martinique. La seule étude en ce sens, à notre connaissance, concerne La Réunion. L. Medea (2011) y montre comment la figure du « Kaf » (désignant les descendants d'esclaves, voire même une partie précise d'entre eux - les « esclaves de pioches » - à la peau la plus noire, situés au plus bas de la hiérarchie sociale) fonctionne comme la figure imposée du « méchant jeune délinquant ».

classements scolaires négatifs. (...) C'est-à-dire que ces jeunes ont répondu à l'injonction qui leur a été faite en faisant le lien entre l'origine étrangère et le fait d'être un incapable social, un délinquant en puissance, ce qui leur a été dit dès leur plus jeune âge. (...) Cette double identité *arabe délinquant* qui a été posée très tôt sur eux est loin d'avoir provoqué un sursaut qui leur aurait permis de sortir de ce type d'identification ; au contraire, ils se sont servis de leur stigmatisme comme d'un drapeau dans lequel ils se sont enveloppés, et ils l'ont retourné en construisant dans leur relation aux autres et à l'extérieur quelque chose de l'ordre d'être fier d'être un Algérien et un délinquant » (Esterle-Hedibel, 1999, 141).

En d'autres termes, plus la société française produit des discours et des représentations vécus collectivement comme du racisme par les habitants des quartiers pauvres, et plus l'érection de cette barrière mentale entre « eux » et « nous » achève de légitimer chez les plus fragiles le rejet de cette « société française qui ne veut pas de nous » et l'endossement du rôle du « méchant délinquant immigré » (Marlière, 2008). Voici trente ans que deux sociologues français en ont posé les bases d'analyse empiriques et théoriques et les travaux ultérieurs les ont confirmées (Robert, Lascoumes, 1974). La bande se structure et elle renforce sa cohésion identitaire dans un mécanisme de « ségrégation réciproque » avec son environnement notamment institutionnel. Et plus la police se comporte elle aussi de façon agressive, stigmatisante et injuste, plus cela renforce le phénomène (Boucher, 2010 ; Fassin, 2011).

Ces éléments d'analyse permettent de mieux comprendre à la fois certaines trajectoires de petite et moyenne délinquance économique, mais aussi certaines formes de violences politiques qu'elles soient spontanées et inorganisées comme les émeutes (Kokoreff, 2008 ; Mucchielli, 2010), ou bien le produit d'un plus ou moins long processus de radicalisation et d'endoctrinement comme le djihadisme (Khosrokhavar, 2014). Lorsque ces processus se cumulent ou se superposent à ceux de la carrière délinquante, cela produit des personnes d'autant plus dangereuses qu'elles n'ont à la fois plus rien à perdre dans la vie sociale et tout à gagner dans une mort (un attentat-suicide) qu'elles croient glorieuse et rédemptrice.

Conclusion

Croire ou tenter de faire croire qu'il existe un lien fondamental reliant délinquance et immigration constitue une erreur de logique et/ou un raisonnement fallacieux. En effet, les étrangers et leurs enfants devenus français ne constituent pas une petite minorité de la population. Avec environ 10 millions de personnes au dernier recensement de la population

(2011), il s'agit de près d'un sixième de la population totale. Le nombre de jeunes pratiquant régulièrement la délinquance constitue au contraire une toute petite minorité de personnes. Fixons des ordres de grandeur. En 2014, les services de la Protection judiciaire de la Jeunesse ont suivis près de 94 000 mineurs et jeunes majeurs délinquants. Admettons pour simple raisonnement que la moitié de cette population est constituée de jeunes « descendants d'immigrés » (cela peut être davantage dans certaines agglomérations, moins dans d'autres territoires), soit 47 000 jeunes. Encore une fois, ce n'est qu'une approximation, mais qui montre l'écart entre d'un côté *quelques dizaines de milliers* de personnes et de l'autre côté *une dizaine de millions*. Chez les immigrés et leurs enfants, comme dans le reste de la population, la délinquance ne concerne qu'une toute petite minorité de personnes ou de familles. Cela est vrai dans n'importe quelle ville et cela est même vrai à l'échelle du plus dégradé des quartiers de cette ville. Dès lors, en toute logique, si la délinquance avait un lien fondamental avec la condition de migrant ou de descendant de migrant, elle concernerait potentiellement toutes ces populations, ce qui n'est pas le cas. Expliquer le comportement particulier de quelques-uns par une caractéristique générale de toute une population constitue donc un raisonnement vicié à la base. Les carrières délinquantes que l'on peut observer procèdent en réalité d'un cumul de fragilités, de ruptures et d'exclusions sociales qui n'ont rien de nouvelles historiquement, mais qui sont aujourd'hui concentrées dans les territoires les plus pauvres où habitent encore souvent les étrangers et leurs descendants. Et ces fragilités, ruptures et exclusions sociales procèdent le plus souvent des carences de la société d'accueil, et non de la volonté de ceux qui en sont victimes. Derrière la querelle des identités se cache donc en réalité des fractures sociales dont les conséquences parfois dramatiques ne font qu'en révéler l'ampleur sociale autant que l'impensé politique.

Références bibliographiques

BANCEL N., BLANCHARD P., BOUBEKER A. (2015), *Le grand repli*, Paris, La Découverte.

BOUCHER M. (2010), *Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*, Paris, L'Harmattan.

ESTERLE-HEDIBEL M. (1999), « La marque de l'étranger. La construction d'identités délinquantes chez des jeunes d'origine maghrébine », in BESSETTE J.-M., *Crimes et cultures*, Paris, L'Harmattan.

- FASSIN E. (2011), *Le force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil.
- GODEFROY T., MUCCHIELLI L. (2010), « Délinquance économique et financière : l'impunité s'accroît en France », *Le Monde*, 12 novembre 2010.
- HAEGEL F. (2011), « Did Sarkozy Radicalize the French Right ? Ideological Changes and Political Labelling », *French Politics, Culture and Society*, 2, 62-77.
- JOBARD F., LEVY R. (2009), *Police et minorités visibles. Les contrôles d'identité à Paris*, New York, Open Society.
- JOBARD F., NEVANEN S. (2007), « “La couleur du jugement”. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, 2, 243-272.
- KHOSROKHAVAR F. (2014), *Radicalisation*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- KOKOREFF M. (2008), *Sociologie des émeutes*, Paris, Payot.
- LE GOAZIOU V., MUCCHIELLI L. (2009), *La Violence des jeunes en question*, Nîmes, Champ social.
- LIGNIER W., PAGIS J. (2012), « Quand les enfants parlent l'ordre social. Enquête sur les classements et jugements enfantins », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 99, 23-49.
- MARLIERE E. (2008), *La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*, Paris, Fayard.
- MARTINIELLO M. (2013), *Penser l'ethnicité. Identité, culture et relations sociales*, Liège, Presses universitaires de Liège.
- MEDEA L. (2011), *Délinquance juvénile à La Réunion*, Sainte-Clothilde, Éditions Zarlou.
- MOHAMMED M. (2011), *La Formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF.
- MUCCHIELLI L. (2010), « Pour une sociologie politique des émeutes urbaines en France », in Olive J.-L., Mucchielli L., Gaband D. (dir.), *État d'Émeutes, État d'Exception : retour à la question centrale des périphéries*, Perpignan, Presses de l'Université de Perpignan, 127-174.
- MUCCHIELLI L. (2011), *L'Invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard.
- MUCCHIELLI L. (2012), *Vous avez dit sécurité ?*, Nîmes & Paris, Champ social éditions & Le Monde.

- MUCCHIELLI L. (2014), « Immigration et délinquance : réalités, amalgames et xénophobie », in Poinso M., Weber S., dir., *Migrations et mutations de la société française*, Paris, La Découverte, 307-315.
- MUCCHIELLI L., RAQUET E. (2014), « Les comparutions immédiates au TGI de Nice : la prison comme unique réponse à une délinquance de misère ? », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 2014, 1, 207-226.
- MUCCHIELLI L., RAQUET E., SALADINO C. (2012), « Délinquances et contextes sociaux en région PACA », « *Études et Travaux de l'ORDCS*, 2012, 1 [en ligne], URL : <http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Version.pdf>
- NOIRIEL G. (2007), *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Fayard.
- PUJOL P., 2014, *French deconnection. Au cœur des trafics*, Paris, Robert Laffont.
- RINAUDO C. (1999) *L'ethnicité dans La cité. Jeux et enjeux de la catégorisation ethnique*, Paris, L'Harmattan.
- ROBERT Ph., LASCOUMES P. (1974), *Les Bandes de jeunes. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Éditions ouvrières.
- TIBERJ V., SIMON P. (2010), « Vie citoyenne et participation politique », in Équipe TeO, *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined, *Documents de travail*, n° 168.